

Point n°15 : Éléments concernant l'éclairage public

Evolution des coûts de l'éclairage pour la commune : environ 1 000 points d'éclairage

- 2018 = 94 000 €
- 2020 = 111 000 €
- 2021 = 76 000 €

Les points LED sont réglés avec diminution de 50 % de la puissance d'éclairage entre 23h & 5h

Données du syndicat TE 38 :

- Coût moyen de l'installation d'un point LED = 800 € pour une durée de vie de 10 à 12 ans
- Durée de vie diminuée de moitié si extinction 2 fois dans la nuit
- Coût annuel de fonctionnement :
 - 78 € par an et par ampoule au sodium (ampoule SHP orange)
 - 18 € par an et par ampoule LED
 - 13 € par an et par ampoule LED avec diminution de la puissance de 50 % entre 23h & 5h
 - 9 € par an et par ampoule LED avec extinction entre 23h & 5h (mais incidence sur la durée de vie)